



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 11 SEPTEMBRE 2023

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** tenue à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce 11 septembre 2023 à 19 h.

Sont présents :                Monsieur Raynald Houde, conseiller  
   Monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
   Madame Nathalie Laprade, conseillère  
   Madame Josée Lampron, conseillère  
   Monsieur Martin Chabot, conseiller

Est absent :                    Monsieur Sylvain Ferland, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Dolbec, maire

Sont aussi présents :        Monsieur Marcel Grenier, directeur général  
   Madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires  
   juridiques

**ORDRE DU JOUR**

1.            **RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**
2.            **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3.            **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1          Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023
  - 3.2          Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2023
4.            **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 4.1          Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro APR-330-2023 modifiant le Règlement numéro 1467-2019 déléguant certains pouvoirs aux fonctionnaires ou employés d'autoriser des dépenses et d'octroyer des contrats afin d'augmenter les montants autorisés pour les contremaitres de division
  - 4.2          Adoption du Règlement numéro 1627-2023 modifiant le Règlement numéro 1595-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 1 910 000 \$ pour faire l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 5 118 984, 6 387 018 et 6 387 019 à des fins municipales afin d'augmenter la dépense et l'emprunt à 3 305 000 \$
  - 4.3          Dépôt de la liste des chèques et dépôts
  - 4.4          Dépôt de la liste des engagements financiers
5.            **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 5.1          Parution d'une offre d'emploi : Embauche d'un inspecteur ou d'une inspectrice au Service de l'urbanisme
  - 5.2          Adoption d'un second projet de règlement numéro SPR-331-2023 modifiant le Règlement numéro 1259-2014 afin de réviser les normes et le verdissement des aires de stationnement ainsi que les conditions visant une installation électrique permettant la mise en place d'une borne
  - 5.3          Amendement de la résolution numéro 344-2023 : Demande d'approbation au PIIA en vue d'un premier permis de construction pour un projet intégré résidentiel sur le lot 6 513 327



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

---

**6. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 6.1 Reprise de temps : Démarrage de la nouvelle usine de production d'eau potable Duchesnay
- 6.2 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 121 200 \$) : Vérification des lignes d'aération aux étangs aérés

**7. PARCS ET BÂTIMENTS**

- 7.1 Autorisation : Modification de l'horaire de travail de madame Danielle Chiasson
- 7.2 Autorisation de paiement numéro 1 : Construction d'un bâtiment pour la Division parcs et bâtiments
- 7.3 Autorisation de paiement numéro 2 : Construction d'un bâtiment pour la Division parcs et bâtiments
- 7.4 Autorisation de paiement numéro 3 : Construction d'un bâtiment pour la Division parcs et bâtiments
- 7.5 Autorisation de paiement numéro 13 : Agrandissement de l'usine Duchesnay
- 7.6 Motion de félicitations : Travaux d'aménagement à Place de l'Église

**8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

- 8.1 Aucun

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 9.1 Entérinement de l'embauche d'une brigadière scolaire du Service de la sécurité publique

**10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 10.1 Autorisation de paiement : Camp de jour du Domaine Notre-Dame
- 10.2 Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés, volet 1 - Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés
- 10.3 Autorisation de demande de subvention : Entente de développement culturel pour l'activité journée de la culture au Marché public
- 10.4 Autorisation de demande de subvention : Entente de développement culturel pour l'activité d'Halloween

**11. TRANSPORT**

- 11.1 Autorisation d'embauche d'un patrouilleur : Vérification des routes en période hivernale
- 11.2 Amendement de la résolution numéro 210-2023 et nomination : Comité de santé et de sécurité au travail
- 11.3 Amendement de la résolution numéro 348-2023 : Autorisation pour l'occupation d'une partie du parc Place de l'Église
- 11.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 1495-2020 concernant les limites de vitesse de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et amendant le Règlement numéro 684-93 afin de remplacer les annexes A, C et D
- 11.5 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 121 200 \$) pour l'achat de sel de déglacage
- 11.6 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 121 200 \$) pour la fourniture de sable abrasif
- 11.7 Octroi d'un mandat de services professionnels pour la préparation de plans et devis de gré à gré (25 000 \$ et moins) : Travaux de stabilisation d'un talus sur la route Montcalm
- 11.8 Autorisation de signature : Entente de déneigement avec la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
- 11.9 Demande d'aide financière au volet « Redressement » : Programme d'aide à la voirie locale
- 11.10 Demande d'aide financière au volet « Soutien » : Programme d'aide à la voirie locale
- 11.11 Autorisation de paiement numéro 1 : Réfection de la route des Érables, phase 2
- 11.12 Autorisation de paiement numéro 2 et réception provisoire : Réfection de la route des Érables, phase 2



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

---

12. AUTRES SUJETS  
12.1 Aucun
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

**RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le quorum étant constaté, la séance du 11 septembre 2023 est ouverte.

**359-2023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**360-2023 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2023**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 août 2023 comme il a été déposé.

**ADOPTÉE**

**361-2023 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AOÛT 2023**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2023 comme il a été déposé.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-330-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1467-2019 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET D'OCTROYER DES CONTRATS AFIN D'AUGMENTER LES MONTANTS AUTORISÉS POUR LES CONTREMAITRES DE DIVISION**

Il est, par la présente, donné avis de motion par monsieur Martin Chabot, conseiller, qu'il sera soumis pour adoption à une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 1467-2019 déléguant certains pouvoirs aux fonctionnaires ou employés d'autoriser des dépenses et d'octroyer des contrats afin d'augmenter les montants autorisés pour les contremaitres de division.

De plus, monsieur Martin Chabot, conseiller dépose le projet de règlement numéro APR-330-2023.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

---

362-2023

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1627-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1595-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 910 000 \$ POUR FAIRE L'ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU PAR VOIE D'EXPROPRIATION DES LOTS 5 118 984, 6 387 018 ET 6 387 019 À DES FINS MUNICIPALES AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT À 3 305 000 \$**

**ATTENDU** qu'il est devenu nécessaire de procéder à l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 5 118 984, 6 387 018 et 6 387 019 à des fins municipales afin d'augmenter la dépense et l'emprunt à 3 305 000 \$;

**ATTENDU** qu'à la suite de nouveaux calculs par la firme Groupe Altus, le montant de l'acquisition est maintenant estimé à 3 305 000 \$;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 3 305 000 \$ pour en financer le coût;

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 14 août 2023;

**ATTENDU** que le projet de règlement numéro APR-329-2023 a été déposé lors de cette même séance;

**ATTENDU** que madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, a précisé les modifications qui ont été effectuées entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption. Elle mentionne également le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le Règlement numéro 1627-2023 modifiant le Règlement 1595-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 1 910 000 \$ pour faire l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 5 118 984, 6 387 018 et 6 387 019 à des fins municipales afin d'augmenter la dépense et l'emprunt à 3 305 000 \$.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS**

Monsieur Marcel Grenier, directeur général, dépose la liste des chèques et dépôts préparée par madame Julie Cloutier, trésorière, pour la période se terminant le 31 août 2023, laquelle totalise la somme de 932 540,19 \$.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Monsieur Marcel Grenier, directeur général, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame Julie Cloutier, trésorière, pour la période se terminant le 6 septembre 2023, laquelle comprend 175 commandes au montant de 162 784,26 \$.

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

363-2023

**PARUTION D'UNE OFFRE D'EMPLOI : EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR OU D'UNE INSPECTRICE AU SERVICE DE L'URBANISME**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'entériner la parution d'une offre d'emploi et l'ouverture d'un concours pour l'embauche d'un inspecteur ou d'une inspectrice au Service de l'urbanisme;

**ATTENDU** le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 6 septembre 2023;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'entériner la parution de l'offre d'emploi ainsi que la tenue d'un concours pour l'embauche d'un inspecteur ou d'une inspectrice au Service de l'urbanisme.  
**ADOPTÉE**

364-2023

**ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SPR-331-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1259-2014 AFIN DE RÉVISER LES NORMES ET LE VERDISSEMENT DES AIRES DE STATIONNEMENT AINSI QUE LES CONDITIONS VISANT UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE PERMETTANT LA MISE EN PLACE D'UNE BORNE**

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 10 juillet 2023;

**ATTENDU** qu'un premier projet de règlement numéro APR-327-2023 a été adopté lors de cette même séance;

**ATTENDU** qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 14 août 2023 à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée les procédures prévues à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'adopter le second projet de règlement numéro SPR-331-2023 modifiant le Règlement numéro 1259-2014 afin de réviser les normes et le verdissement des aires de stationnement ainsi que les conditions visant une installation électrique permettant la mise en place d'une borne.

**ADOPTÉE**

365-2023

**AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 344-2023 : DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA EN VUE D'UN PREMIER PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN PROJET INTÉGRÉ RÉSIDENTIEL SUR LE LOT 6 513 327**

La résolution numéro 365-2023 est abrogée par la résolution 281-2024, car le projet de construction pourra se réaliser plus vite que prévu.

**ATTENDU** la résolution numéro 344-2023 adoptée à la séance du 14 août 2023 concernant le projet : Demande d'approbation au PIIA en vue d'un premier permis de construction pour un projet intégré résidentiel sur le lot 6 513 327;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'amender la résolution numéro 344-2023 puisque le montant de la garantie financière a été revu;

**ATTENDU** le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 6 septembre 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'amender la résolution numéro 344-2023 afin de remplacer la dernière disposition par la suivante : « **IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'exiger, avant l'émission du premier permis de construction, une garantie financière au montant de 65 000 \$, afin de garantir que les travaux d'aménagement paysager et les travaux reliés à l'aire de stationnement de la première phase, soient exécutés conformément aux plans approuvés et aux permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit. »

**ADOPTÉE**

**HYGIÈNE DU MILIEU**

366-2023

**REPRISE DE TEMPS : DÉMARRAGE DE LA NOUVELLE USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DUCHESNAY**

**ATTENDU** que le contrat de travail des cols bleus permet aux employés de compenser les heures supplémentaires réalisées par une reprise de temps;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

---

**ATTENDU**, toutefois, que la banque de temps accumulé ne peut pas excéder 48 heures en tout temps au cours de l'année;

**ATTENDU** que la nouvelle usine de production d'eau potable Duchesnay a été mise en marche au cours des dernières semaines;

**ATTENDU** que plusieurs difficultés et problèmes techniques ont été rencontrés nécessitant la présence des opérateurs sur place pendant de nombreuses heures;

**ATTENDU** qu'exceptionnellement, à leur demande, la direction des Services techniques a autorisé les deux opérateurs en traitement des eaux à accumuler les heures de travail réalisées au-delà du maximum autorisé;

**ATTENDU** qu'il y aurait donc lieu de ratifier cette décision;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 5 septembre 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Martin Chabot, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'autoriser madame Nathalie Boujard et monsieur Jonathan Gagnon à compenser les heures supplémentaires effectuées pour le démarrage de la nouvelle usine de production d'eau potable Duchesnay par une reprise de temps. Exceptionnellement, pour ce travail, la banque d'heures supplémentaires ne devra pas excéder 160 heures.

Autant que possible, le temps accumulé devrait être repris d'ici le 31 décembre 2023. Toutefois, si la charge de travail ne le permet pas, lesdits employés pourront exceptionnellement reporter un maximum de 40 heures à leur banque de temps accumulé 2024.

**ADOPTÉE**

367-2023

**OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 121 200 \$) : VÉRIFICATION DES LIGNES D'AÉRATION AUX ÉTANGS AÉRÉS**

La résolution 367-2023 est amendée par la résolution 480-2023 pour y prévoir une appropriation additionnelle d'un montant de 73 350,44 \$, plus taxes, de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ATTENDU** que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle comme prévu dans la *Loi sur les cités et villes*;

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu d'octroyer un contrat à une entreprise spécialisée pour la vérification des lignes d'aération aux étangs aérés;

**ATTENDU** que la proposition de la compagnie LEAB (Les Entreprises Antonio Barrette inc.) est jointe;

**ATTENDU** que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;

**ATTENDU** que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que LEAB (Les Entreprises Antonio Barrette inc.) respecte les exigences de cette dernière concernant le processus de francisation des entreprises et que LEAB (Les Entreprises Antonio Barrette inc.) ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes de l'Office québécois de la langue française;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 5 septembre 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Martin Chabot, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'octroyer un contrat à la compagnie LEAB (Les Entreprises Antonio Barrette inc.) pour la vérification des lignes d'aération aux étangs aérés.

Il s'agit d'un contrat à tarif horaire dont le coût maximal est établi à 41 167,92 \$, plus taxes.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

---

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'approprier le montant de la dépense de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉE**

**PARCS ET BÂTIMENTS**

**368-2023      AUTORISATION : MODIFICATION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL DE MADAME DANIELLE CHIASSON**

**ATTENDU** que les conditions de travail de madame Danielle Chiasson sont établies au contrat de travail des employés cols bleus;

**ATTENDU** que son horaire de travail normal est de 24 heures par semaine;

**ATTENDU** qu'un poste est présentement vacant au Service d'horticulture;

**ATTENDU** qu'exceptionnellement, jusqu'à la fin de la saison, il y aurait lieu d'autoriser l'employée à effectuer jusqu'à 40 heures de travail par semaine selon les besoins du service;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 25 août 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'autoriser madame Danielle Chiasson, aide-horticultrice, à effectuer jusqu'à 40 heures de travail par semaine, exceptionnellement, selon les besoins du service.

Cette mesure est valide jusqu'à la fin de la saison 2023.

Pour ce travail, l'employée sera rémunérée à un taux simple.

**ADOPTÉE**

**369-2023      AUTORISATION DE PAIEMENT NUMÉRO 1 : CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT POUR LA DIVISION PARCS ET BÂTIMENTS**

**ATTENDU** la construction d'un bâtiment pour la Division parcs et bâtiments;

**ATTENDU** la recommandation de paiement de madame Marie-Ève Renaud, architecte, de la firme MEROX, en date du 15 août 2023;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, en date du 23 août 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Raynald Houde, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement numéro 1 à Construction M inc. au montant de 255 834,15 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 30 juin 2023, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1610-2023 et au poste budgétaire *Retenue contractuelle* (55-136-00-001).

**ADOPTÉE**

**370-2023      AUTORISATION DE PAIEMENT NUMÉRO 2 : CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT POUR LA DIVISION PARCS ET BÂTIMENTS**

**ATTENDU** la construction d'un bâtiment pour la Division parcs et bâtiments;

**ATTENDU** la recommandation de paiement de madame Marie-Ève Renaud, architecte, de la firme MEROX, en date du 21 août 2023;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

---

**ATTENDU** le rapport de monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, en date du 23 août 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Raynald Houde, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement numéro 2 à Construction M inc. au montant de 362 737,34 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 31 juillet 2023, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 1.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1610-2023 et au poste budgétaire *Retenue contractuelle* (55-136-00-001).

**ADOPTÉE**

371-2023

**AUTORISATION DE PAIEMENT NUMÉRO 3 : CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT POUR LA DIVISION PARCS ET BÂTIMENTS**

**ATTENDU** les travaux effectués par Construction M inc. relativement à la construction d'un nouveau bâtiment pour la Division parcs et bâtiments;

**ATTENDU** la recommandation de paiement de madame Marie-Ève Renaud, architecte, de la firme MEROX, en date du 31 août 2023;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, en date du 31 août 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Raynald Houde, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement numéro 3 à Construction M inc. d'une somme de 450 020,32 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 31 août 2023, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 2.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1610-2023 ainsi qu'au poste budgétaire *Retenue contractuelle* (55-136-00-001).

**ADOPTÉE**

372-2023

**AUTORISATION DE PAIEMENT NUMÉRO 13 : AGRANDISSEMENT DE L'USINE DUCHESNAY**

**ATTENDU** les travaux d'agrandissement de l'usine de production d'eau potable Duchesnay;

**ATTENDU** la recommandation de paiement de madame Elena Penkarski-Rodon, ingénieure, de la firme GBI, en date du 23 août 2023;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, en date du 29 août 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Raynald Houde, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement numéro 13 à Allen Entrepreneur général inc. d'une somme de 22 234,73 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 23 août 2023, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 12.





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

---

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1542-2021 et au poste budgétaire *Retenue contractuelle* (55-136-00-001).

**ADOPTÉE**

**373-2023 MOTION DE FÉLICITATIONS : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT À PLACE DE L'ÉGLISE**

**ATTENDU** que les employés du Service des travaux publics ont effectué, en régie interne, des travaux d'aménagement à Place de l'Église dans le cadre du projet de mise en valeur du cimetière Juchereau-Duchesnay et de Place de l'Église;

**ATTENDU** l'excellent travail effectué;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adresse ses remerciements et ses félicitations à tous les employés du Service des travaux publics qui ont participé à la réalisation de ces travaux.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** qu'une copie de cette résolution soit remise à chacun des employés concernés.

**ADOPTÉE**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**374-2023 ENTÉRINEMENT DE L'EMBAUCHE D'UNE BRIGADIÈRE SCOLAIRE DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**ATTENDU** que l'embauche de brigadiers scolaires pour l'école Jacques-Cartier a initialement été autorisée par la résolution 450-2020;

**ATTENDU** le poste vacant de brigadier scolaire pour l'année scolaire 2023-2024;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'entériner l'embauche de madame Carole Hamel à titre de brigadière scolaire, en date du 5 septembre 2023, et ce, pour l'année scolaire 2023-2024;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Étienne Labonté, directeur adjoint du Service de la sécurité publique, en date du 6 septembre 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'entériner l'embauche de madame Carole Hamel au poste de brigadière scolaire, en date du 5 septembre 2023, comme prescrit à l'article 9 du règlement numéro 1467-2019, aux conditions énumérées au rapport préparé par monsieur Étienne Labonté.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste *saire brigadier* (02-292-00-141).

**IL EST AUSSI RÉSOLU** d'adopter la grille salariale indexée pour l'année scolaire 2023-2024.

Madame Hamel sera rémunérée à l'échelon 7 de la grille salariale en vigueur pour ce poste.

**ADOPTÉE**

**SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**375-2023 AUTORISATION DE PAIEMENT : CAMP DE JOUR DU DOMAINE NOTRE-DAME**

**ATTENDU** que la Ville a conclu un protocole d'entente avec le Domaine Notre-Dame pour la tenue du camp de jour de l'été 2023;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

---

**ATTENDU** que, selon cette entente, la Ville verse au Domaine Notre-Dame une contribution par semaine par enfant résidant sur son territoire, ce qui permet de réduire le coût pour les parents;

**ATTENDU** que, comme le stipule l'entente, le Domaine Notre-Dame a déposé à la Ville la liste des participants au camp de jour de l'été 2023, résidant à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 29 août 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement d'un montant de 74 994 \$ au Domaine Notre-Dame pour la réalisation du camp de jour 2023, conformément au protocole d'entente.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Entente Domaine Notre-Dame (02-701-56-419)*, après une appropriation de 4 494 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉE**

376-2023

**AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHÉ MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS, VOLET 1 - SOUTIEN À LA RÉALISATION DE POLITIQUES ET DE PLANS D'ACTION EN FAVEUR DES AÎNÉS**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier souhaite mettre à jour sa politique et son plan d'action en faveur des aînés de son territoire;

**ATTENDU** que le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, par l'entremise du Secrétariat aux aînés, met à la disposition des municipalités et des MRC admissibles un programme d'aide financière pour l'élaboration et la mise à jour de politiques et de plans d'action en faveur des aînés;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier doit satisfaire aux exigences du programme de soutien pour bénéficier de cette aide financière;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 30 août 2023.

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier autorise le dépôt d'une demande d'aide financière de 12 000 \$ au Secrétariat aux aînés dans le cadre d'un appel de projets pour le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés, volet 1. La contribution de la Ville sera de 16 000 \$.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier autorise monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, à signer la convention d'aide financière et à effectuer la reddition de comptes.

**IL EST AUSSI RÉSOLU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier autorise monsieur Martin Pouliot à agir à titre de chargé de projet pour la réalisation de ce mandat.

**ADOPTÉE**

377-2023

**AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION : ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR L'ACTIVITÉ JOURNÉE DE LA CULTURE AU MARCHÉ PUBLIC**

**ATTENDU** que l'activité « journée de la culture au Marché public » est éligible au Programme d'entente de développement culturel de la MRC de La Jacques-Cartier;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

---

**ATTENDU** que le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire souhaite déposer une demande dans le cadre de ce programme afin de diminuer les coûts de cette activité;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur adjoint du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 31 août;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le dépôt du formulaire de demande financière dans le cadre du Programme d'entente de développement culturel de la MRC de La Jacques-Cartier.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** de nommer monsieur Éric Gingras, directeur adjoint du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, mandataire pour la signature de la demande et le suivi de la subvention.

**ADOPTÉE**

378-2023

**AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION : ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR L'ACTIVITÉ D'HALLOWEEN**

**ATTENDU** que l'activité d'Halloween est éligible au Programme d'entente de développement culturel de la MRC de La Jacques-Cartier;

**ATTENDU** que le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire souhaite déposer une demande dans le cadre du programme afin de diminuer les coûts de cette activité;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur adjoint du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le dépôt du formulaire de demande financière dans le cadre du Programme d'entente de développement culturel de la MRC de La Jacques-Cartier.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** de nommer monsieur Éric Gingras, directeur adjoint du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, mandataire pour la signature de la demande et le suivi de la subvention.

**ADOPTÉE**

**TRANSPORT**

379-2023

**AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN PATROUILLEUR : VÉRIFICATION DES ROUTES EN PÉRIODE HIVERNALE**

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu d'embaucher un employé au poste de patrouilleur en déneigement au Service des travaux publics;

**ATTENDU** que monsieur Alexandre Rathé a occupé ce poste l'hiver dernier à la satisfaction de son supérieur immédiat;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 28 août 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'embaucher monsieur Alexandre Rathé au poste de patrouilleur en déneigement au Service des travaux publics pour l'hiver 2023-2024 à compter du 3 novembre 2023.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Salaires patrouilleur* (02-330-07-141) pour les années 2023 et 2024.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

---

380-2023

**AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 210-2023 ET NOMINATION :  
COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de remplacer un membre, représentant de l'employeur, au comité de santé et de sécurité au travail;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 30 août 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Martin Chabot, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'amender la résolution numéro 210-2023 afin de nommer monsieur Steve Rochette au comité de santé et de sécurité au travail en remplacement de monsieur Pierre Roy.

**ADOPTÉE**

381-2023

**AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 348-2023 : AUTORISATION POUR  
L'OCCUPATION D'UNE PARTIE DU PARC PLACE DE L'ÉGLISE**

**ATTENDU** que l'entrepreneur général, Parko inc., a été mandaté par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour réaliser des travaux de réfection du pont P-06081, sur la route de Fossambault, au-dessus de la rivière Jacques-Cartier;

**ATTENDU** que les travaux seront réalisés au cours de l'automne 2023 ainsi qu'au printemps, à l'été et à l'automne 2024;

**ATTENDU** que l'entrepreneur s'est adressé à la Ville afin d'obtenir l'autorisation du conseil municipal d'occuper une partie du parc Place de l'Église pour y placer ses installations;

**ATTENDU** que le conseil a refusé cette demande par la résolution numéro 348-2023 adoptée le 14 août 2023;

**ATTENDU** qu'une nouvelle demande a été adressée par l'entrepreneur. Cette demande est illustrée sur un nouveau plan transmis le 31 août 2023;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 5 septembre 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Raynald Houde, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'amender la résolution numéro 348-2023 afin de permettre à Parko inc., entrepreneur général, d'occuper la partie nord du parc Place de l'Église aux conditions suivantes :

- La zone occupée devra être réduite à la partie nord du site seulement;
- Les installations devront être positionnées conformément au plan transmis le 31 août;
- Le reste du parc ainsi que la fontaine devront être accessibles en tout temps;
- Aucun arbre ne sera coupé;
- Le bosquet central sera protégé par des clôtures;
- Une toile opaque sera placée sur les clôtures de construction entourant les installations;
- Cette toile comportera une indication en lien avec les fêtes du 200<sup>e</sup> (une épreuve devra être soumise et approuvée par la Ville);
- Le secteur occupé sera reconstruit à la fin du chantier. Le gazon sera réparé par du gazon en plaque;
- La rue Jolicoeur pourra être utilisée cet automne seulement, comme prévu à la résolution 348-2023, mais pas au printemps, ni à l'été, ni à l'automne 2024.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

---

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1495-2020 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER ET AMENDANT LE RÈGLEMENT 684-93 AFIN DE REMPLACER LES ANNEXES A, C ET D**

Il est, par la présente, donné avis de motion par madame Nathalie Laprade, conseillère qu'il sera soumis pour adoption, à une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 1495-2020 concernant les limites de vitesse de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et amendant le Règlement numéro 684-93 afin de remplacer les annexes A, C et D ».

De plus, madame Nathalie Laprade, conseillère dépose le projet de règlement numéro APR-332-2023.

**382-2023**

**OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 121 200 \$) POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE**

**ATTENDU** que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle comme prévu dans la *Loi sur les cités et villes*;

**ATTENDU** que ce règlement stipule que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public (121 200 \$) peut être octroyé de gré à gré;

**ATTENDU** que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;

**ATTENDU** que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que Selco Mineral respecte les exigences de cette dernière concernant le processus de francisation des entreprises et que Selco Mineral ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes de l'Office québécois de la langue française;

**ATTENDU** l'offre de prix soumise par Selco Mineral en date du 23 août 2023;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 29 août 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère

**ET RÉSOLU** d'octroyer un contrat à la compagnie Selco Mineral pour la fourniture de 700 tonnes de sel de déglacage à un prix de 100,47 \$/tonne, plus taxes. Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de prix soumise par la compagnie Selco Mineral en date du 23 août 2023. Il s'agit d'un contrat à coût unitaire dont le coût total approximatif est évalué à 70 329 \$, plus taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Sel et calcium* (02-330-00-629) des budgets 2023 et 2024.

**ADOPTÉE**

**383-2023**

**OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 121 200 \$) POUR LA FOURNITURE DE SABLE ABRASIF**

**ATTENDU** que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle comme prévu dans la *Loi sur les cités et villes*;

**ATTENDU** que ce règlement stipule que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public (121 200 \$) peut être octroyé de gré à gré;

**ATTENDU** que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

---

**ATTENDU** que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que Transport LEV respecte les exigences de cette dernière concernant le processus de francisation des entreprises et que Transport LEV ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes de l'Office québécois de la langue française;

**ATTENDU** l'offre de prix soumise par Transport LEV en date du 29 août 2023;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 31 août 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat à Transport LEV pour la fourniture de sable d'abrasif de type AB-10 nécessaire aux opérations de déneigement pour l'hiver 2023-2024. L'achat de 4250 tonnes est prévu au prix de 7,75 \$/tonne.

Le coût du contrat est établi à 32 937,50 \$, plus taxes. Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de prix soumise par Transport LEV en date du 29 août 2023.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *sable* (02-330-00-622).

**ADOPTÉE**

384-2023

**OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) : TRAVAUX DE STABILISATION D'UN TALUS SUR LA ROUTE MONTCALM**

**ATTENDU** qu'un foyer d'érosion a été remarqué sur la rive de la rivière Jacques-Cartier à la hauteur des numéros civiques 7 et 9 route Montcalm;

**ATTENDU** que la firme Écogénie a été mandatée afin de réaliser un avis professionnel sur l'état du segment de rive en érosion;

**ATTENDU** que la firme Écogénie recommande une intervention de protection de rive mixte (enrochement végétalisé) et une densification de la végétation en haut de talus;

**ATTENDU** que ces dernières recommandations devront être effectuées à l'été 2024;

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu de mandater ladite firme pour la préparation des plans et devis des interventions à réaliser;

**ATTENDU** que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que la firme Écogénie respecte les exigences de cette dernière concernant le processus de francisation et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 29 août 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** de mandater la firme Écogénie pour la préparation des plans et devis des travaux de réparation d'un foyer d'érosion, d'une longueur approximative de 17 mètres, localisé sur la rive de la rivière Jacques-Cartier, à la hauteur des numéros civiques 7 et 9 route Montcalm.

Les plans et devis prévoient également la végétalisation de la rive à l'endroit de l'enrochement existant sur une longueur approximative de 185 mètres.

Les détails du mandat apparaissent à la proposition de service transmise par madame Claudia Perreault, ingénieure, en date du 18 août 2023. Le prix est établi à 19 400 \$, plus taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'approprier le montant de la dépense de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

385-2023

**AUTORISATION DE SIGNATURE : ENTENTE DE DÉNEIGEMENT AVEC LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

La résolution 385-2023 est abrogée par la résolution 428-2023. Le déneigement de cette section de route sera repris en régie interne par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu de convenir d'une nouvelle entente avec la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures relativement au déneigement d'une partie de la route Grand-Capsa;

**ATTENDU** que le projet a été soumis aux élus pour étude et approbation;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 28 août 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère

**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise monsieur Pierre Dolbec, maire, et monsieur Marcel Grenier, directeur général, à signer une entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures relativement au déneigement d'une partie de la route Grand-Capsa.

Les conditions de l'entente sont décrites ci-après :

- La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a le mandat d'assurer l'entretien d'hiver d'une partie de la route Grand-Capsa;
- La partie de route à entretenir débute à l'intersection de la route de Fossambault sur une longueur de 300 mètres;
- Le niveau de service et le détail des travaux à exécuter sont décrits au document daté du 16 octobre 2008 et intitulé : Politique de déneigement – Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et ses amendements;
- L'entente est d'une durée d'un an, soit pour l'hiver 2023-2024;
- La contribution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est établie à 4 054 \$.

**ADOPTÉE**

386-2023

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET « REDRESSEMENT » : PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

**ATTENDU** que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

**ATTENDU** que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier doit respecter les lois et règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

**ATTENDU** que le projet consiste à effectuer des travaux de renforcement de la structure de voirie et de resurfaçage sur une section de la route Montcalm, ainsi que le remplacement et/ou la réparation de plusieurs ponceaux sur la route Montcalm, la route des Érables et la rue Laurier;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 28 août 2023;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Martin Careau est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**ADOPTÉE**

387-2023

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET « SOUTIEN » : PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

**ATTENDU** que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

**ATTENDU** que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier doit respecter les lois et règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

**ATTENDU** que le projet consiste en la réfection de la voirie et du drainage sur le Vieux Chemin ainsi que la mise en place des mesures visant l'amélioration de la sécurité des utilisateurs de la rue;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 28 août 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Martin Careau est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**ADOPTÉE**

388-2023

**AUTORISATION DE PAIEMENT NUMÉRO 1 : RÉFECTION DE LA ROUTE DES ÉRABLES, PHASE 2**

**ATTENDU** les travaux de réfection de la route des Érables, phase 2, effectués par Construction UCP;

**ATTENDU** la recommandation de paiement de monsieur Marc Plamondon, ingénieur, de la firme Cima +, en date du 22 août 2023;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, en date du 31 août 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Martin Chabot, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement numéro 1 à Construction UCP au montant de 448 674,79 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 31 mai 2023, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

---

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1603-2023 ainsi qu'au poste budgétaire *Retenue contractuelle* (55-136-00-001).

**ADOPTÉE**

**389-2023** **AUTORISATION DE PAIEMENT NUMÉRO 2 ET RÉCEPTION PROVISoire :  
RÉFECTION DE LA ROUTE DES ÉRABLES, PHASE 2**

**ATTENDU** les travaux de réfection de la route des Érables, phase 2;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Marc Plamondon, ingénieur, de la firme Cima +, en date du 22 août 2023;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, en date du 5 septembre 2023;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Martin Chabot, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la réception provisoire des travaux.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le paiement numéro 2 à Construction UCP d'une somme de 49 852,75 \$. Ce montant constitue la libération de la retenue contractuelle.

**IL EST AUSSI RÉSOLU** d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances finales des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat et d'un cautionnement d'entretien conforme aux exigences du devis.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Retenue contractuelle* (55-136-00-001).

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions directement aux membres du conseil. Puisqu'aucune personne n'est présente dans la salle, aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

**390-2023** **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** de clore la séance du 11 septembre 2023.

L'assemblée est levée à 19 h 42.

**ADOPTÉE**

---

MAIRE

---

GREFFIÈRE ET DIRECTRICE  
DES AFFAIRES JURIDIQUES



**VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023**

---